maître d'ouvrage

Préfet

d'Eure-et-Loir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

établi par
bureau planification
et aménagement du territoire

Commune de

VOISE

PLAN DES SERVITUDES

Date de ..... : .....

maître d'oeuvre

direction départementale

des Territoires d'Eure-et-Loir

service de l'aménagement
de l'urbanisme et de l'habitat
17, place de la République - CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

- A1 : Forêts soumises au régime forestier (articles du code forester abrogés, mais les servitudes existantes continuent d'être appliquées)
- A5 : Canalisations d'eau et assainisssement
  - Assainissement
  - Eau
- A7 : Foret de protection
- AC1 : Périmètre de protection de monument historique
- AC1 : Surface des Monuments Historique
- AC1 : Monuments Historique Linéaire
- AC2 : Enceinte des sites inscrits et classés
- AC3 : Périmètre de protection de réserve naturelle
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
- AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- AR3 : Servitude autour des dépôts de munitions
- AR6 : Ouvrages militaires terrestres
- AS1 : Périmètre de captage AEP
  - Non Aedificandi
  - Protection Immédiate
  - Protection Rapprochée
  - Protection Eloignée
  - Plusieurs Protection Immédiate
  - Plusieurs Protection Rapprochée
- EL2 : Défense contre les inondations
- EL 7 : Alignement
- I1 Bis : Hydrocarbures liquides
- I3 : Gaz
- I4 : Réseau électrique
- I7 : Stockage souterrain de gaz naturel et d'hydrocarbures liquid
- I8 : Hydrocarbures
- INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières
- Cimetière
- JS1 : Installations sportives
- PM1 : Risques naturels
- PM2 : Installations classées
- PM3 : Risques technologiques
- PT1 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagné
- PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Faisceau PT2
- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- Installation pour la réception radioélectrique
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer
- T4 : Relations aériennes et Balisage
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Légende unique pour l'ensemble des communes d'Eure-et-Loir

AS1

AS1

AS1

EL7

EL7

I4

T1

AC1

0 1 000

mètres